

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°14-2026
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, maire

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Martine BASSAGANAS, M. Marcel COSTE, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Maguy GAGO, M. Daniel PURORGE, Mme Christine GUIRAUD, M. Patrick RICHOUD, Mme Laurence SANTANDER, M. Pierre RICARD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Georges ZULI, Mme Ann DENIS, M. Maxime DA CAMPO, Mme Laury GIRBEAU, M. Bruno LLAMBRICH, Mme Bénédicte BERTIN, M. Damien FREDON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Damien FREDON

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre la bonne gestion des affaires de communales et conformément au code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

CONSIDERANT les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT les résultats de l'élection du maire le 20 mars 2026 ;

Il est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la création de six postes d'adjoints au sein du conseil municipal ;
- **PRECISE** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID

Signature
numérique de JEAN-
CLAUDE TORRENS ID
Date : 2026.03.23
13:48:19 +01'00'

Jean-Claude TORRENS